

# Régie départementale du train du Montenvers

## Recueil des actes administratifs

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Séance du 19 février 2025

# REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS Avis de Publication

Monsieur le Président de la Régie départementale du train du Montenvers certifie que :

- Le registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 19 Février 2025 (n° CA-2025-08 à CA-2025-12) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie.
- Les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le 19 mars 2025 et sont exécutoires à compter du 10 avril 2025, date de publication sur internet.

*Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.*

## Dernières publications effectuées :

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 18 Septembre 2024  
(n° CA-2024-32 à CA-2024-37), publié le 16 octobre 2024

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 18 Octobre 2024  
(n° CA-2024-37 à CA-2024-45), publié le 30 octobre 2024

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 26 Novembre 2024  
(n° CA-2024-46 à CA-2024-53), publié le 06 décembre 2024

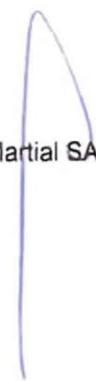
Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 11 Décembre 2024  
(n° CA-2024-54 à CA-2024-56), publié le 10 janvier 2025

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 22 janvier 2025  
(n° CA-2024-01 à CA-2024-07), publié le 07 février 2025

**Avis affiché ce jour sur le site internet du Conseil départemental  
([www.hautsavoie.fr](http://www.hautsavoie.fr))**

Fait à Annecy, le 10 avril 2025

Le Président de la Régie départementale du train du  
Montenvers,

  
Martial SADDIER

## **ORDRE DU JOUR**

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>
<b>CA-2025-08</b>	<b>Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition des trains à crémaillère du site du Montenvers – substitution d'autorité adjudicatrice</b>
<b>CA-2025-09</b>	<b>Intégration des stocks repris par la Régie</b>
<b>CA-2025-10</b>	<b>Tarifs et dégressivité « saison creuse » année 2025</b>
<b>CA-2025-11</b>	<b>Organisation journée des anciens du Montenvers</b>
<b>CA-2025-12</b>	<b>Tarif spécial Journée des Glaciers 21 mars 2025</b>

# Registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers

## Séance du 19 février 2025

Le Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers, dûment convoqué le 14 février de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni de droit, à la gare du Montenvers à Chamonix et en visioconférence, le 19 février 2025 à 18h00, sous la Présidence de séance de M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale du train du Montenvers.

### **Administrateurs présents à Chamonix ou en visioconférence :**

M. Martial SADDIER,  
Mme Cathy ATHANASE,  
M. Stéphane BRASSAC  
Mme Marie-Louise DONZEL-GONET,  
Mme Odile MAURIS,  
Mme Marie-Antoinette METRAL,  
Mme Magali MUGNIER,  
Mme Claire GRAND JACQUES  
Mme Myriam LHUILLIER  
Mme TEPPE ROGUET  
Mme Agnès GAY  
Mme Patricia MAHUT  
M. Olivier GREBER  
M. François DAVIET  
M. David RATSIMBA  
M. Eric GAZANION

### **Sont absents et représentés :**

M. Bernard BOCCARD ayant donné pouvoir à Mme TEPPE ROGUET  
M. Christian VERDONNET, ayant donné pouvoir à M. SADDIER,  
Mme Marie-Christine FAVRE, ayant donné pouvoir à Mme GRAND JACQUES  
M. Daniel DEPLANTE, ayant donné pouvoir à Mme LHUILLIER  
Mme Marion GAUBERT, ayant donné pouvoir à M. GREBER  
Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à Mme MAHUT  
M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme METRAL  
M. Georges MORAND, ayant donné pouvoir à Mme GAY

### **Invités et excusés :**

M. François EXCOFFIER  
Mme Christine JANIN,  
M. Fabien SAGUEZ,  
M. Nicolas RUBIN  
M. Lionel TARDY,  
M. Joël BAUD-GRASSET

### **Assistent à la séance :**

M. MURE, Directeur de la Régie départementale du Train du Montenvers

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration  
Séance du 19 février 2025  
N° CA-2025-08**

**RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT**

**OBJET : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition des trains à crémaillère du site du Montenvers – substitution d'autorité adjudicatrice**

<b>Présent(e)s</b>			
<b>Administrateurs</b>	M. Martial SADDIER, Mme Cathy ATHANASE, M. Stéphane BRASSAC Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Odile MAURIS, Mme Marie-Antoinette METRAL, Mme Magali MUGNIER, Mme Claire GRAND JACQUES Mme Myriam LHUILLIER Mme TEPPE ROGUET Mme Agnès GAY Mme Patricia MAHUT M. Olivier GREBER M. François DAVIET M. David RATSIMBA M. Eric GAZANION		
<b>Représentés (pouvoir)</b>			
M. Bernard BOCCARD ayant donné pouvoir à Mme TEPPE ROGUET M. Christian VERDONNET, ayant donné pouvoir à M. SADDIER, Mme Marie-Christine FAVRE, ayant donné pouvoir à Mme GRAND JACQUES M. Daniel DEPLANTE, ayant donné pouvoir à Mme LHUILLIER Mme Marion GAUBERT, ayant donné pouvoir à M. GREBER Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à Mme MAHUT M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme METRAL M. Georges MORAND, ayant donné pouvoir à Mme GAY			
<b>Absents – Excusés</b>			
M. François EXCOFFIER Mme Christine JANIN, M. Fabien SAGUEZ, M. Nicolas RUBIN M. Lionel TARDY, M. Joël BAUD-GRASSET			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	30	Adopté à l'unanimité	
Présents :	16	Voix "Pour"	24
Représenté(e)s	8	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	24	Abstention	0

## **Exposés des motifs**

Un diagnostic établi à la demande du Département, a mis en avant la nécessité de remplacer progressivement le matériel roulant du train du Montenvers.

Dans le prolongement de ce diagnostic, a été conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le titulaire a pour mission d'assister le Département pour le renouvellement des trains à crémaillère du service public départemental du Montenvers, de la phase d'étude jusqu'à la livraison des trains et le suivi de la garantie. Il a à sa charge et sous sa responsabilité l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre.

Le marché se compose :

- d'une tranche ferme de maître d'œuvre train à crémaillère pour l'acquisition des 4 premiers trains, décomposée en deux phases :
  - o Une phase 1 : conception comprenant les missions PRO – DCE et Assistance à la passation des contrats
  - o Une phase 2 : réalisation comprenant les missions VISA – Direction de l'exécution – Assistance aux opérations de réception et assistance pendant la période de garantie.
- De 7 tranches optionnelles :
  - o Tranche optionnelle n°1 : Relevé et contrôle de la géométrie de la voie
  - o Tranche optionnelle n°2 : Diagnostic électrique
  - o Tranche optionnelle n°3 : Diagnostic sécurité de la ligne
  - o Tranche optionnelle n°4 : Mise en accessibilité des quais.
  - o Tranche optionnelle n°5 : Assistance pour la réalisation d'un essai
  - o Tranche optionnelle n°6 : complément de mission d'AMO Trains pour l'acquisition de 2 trains supplémentaires
  - o Tranche optionnelle n°7 : vérification de la compatibilité des hangars et du palan

Ce marché (N°2023M0092) a été notifié le 5 juillet 2023 au groupement titulaire, dont le mandataire est la société TIM INGENIERIE, installée au 146 Route de Grenoble à CRÊTS-EN-BELLEDONNE. L'ensemble des tranches optionnelles a été affermie le 21 septembre 2023.

Le montant du marché était initialement de 502 178 € HT soit 602 613,60 € TTC. Un avenant 1 notifié le 5 août 2024 a porté ce montant à 508 428 € HT, soit 610 113,30 € TTC.

Par délibération du 9 octobre 2023, le Département de Haute-Savoie, propriétaire des équipements constitutifs du train du Montenvers, a fait le choix de confier la gestion ce service public historiquement concédé à la Régie départementale du train du Montenvers, à compter du 1er novembre 2024.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, cet établissement public est mandaté pour assurer l'exploitation commerciale et technique du train et la mise en œuvre de tout ou partie des investissements nécessaires à la bonne exécution de ce service public.

Compte tenu de la mise en place de ce nouveau mode de gestion et de la nécessité de poursuivre les démarches liées au renouvellement du matériel roulant, il est proposé d'organiser la substitution de la Régie départementale du train du Montenvers, au Département, en sa qualité d'acheteur agissant en tant que pouvoir adjudicateur et donneur d'ordre pour le compte de laquelle ce marché continuera d'être exécuté.

Avec le consentement du titulaire de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition des trains à crémaillère, cette substitution sera formalisée au moyen d'un avenant tripartite, étant entendu que celle-ci s'opère sans autre modification des conditions contractuelles prévues dans ce marché.

Cette substitution d'autorité adjudicatrice implique la cession de la totalité des travaux effectués jusqu'alors pour le Département à la Régie départementale du train du Montenvers. Le montant des prestations réalisées par le groupement et payées par le Département, indexation comprise, est de 112 282,98 € HT soit 134 739,58 € TTC.

En contrepartie de l'acquisition des livrables réceptionnés par le Département dans le cadre de ce marché, la Régie départementale s'acquittera de cette somme auprès de cette collectivité.

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2023-0737 du 09 octobre 2023 optant pour la reprise en gestion directe du service public du train du Montenvers ;

Vu les statuts de la Régie départementale du Train du Montenvers adoptés le 11 décembre 2023 et modifiés le 29 janvier 2024 par l'assemblée départementale ;

Vu le marché N°2023M0092) d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des trains à crémaillère, conclu par le Département avec le groupement dont le mandataire est la société TIM ;

Vu le projet d'avenant tripartite joint en annexe établissant la substitution de la Régie départementale du train du Montenvers, au Département, en sa qualité de donneur d'ordre pour le compte de laquelle ce marché sera désormais exécuté ;

Considérant la nécessité d'organiser la poursuite de cette mission sous maîtrise d'ouvrage de la Régie départementale du train du Montenvers compte tenu de son objet statutaire ;

Considérant, selon cette finalité, la nécessité d'organiser la substitution de la Régie départementale du train du Montenvers, au Département, en tant que donneur d'ordre pour le compte de laquelle le marché sera dorénavant exécuté ;

### **Le Conseil d'administration,**

**APPROUVE** la nécessité de poursuivre sous maîtrise d'ouvrage de la Régie départementale du train du Montenvers, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des trains à crémaillère initialement confiée par le Département au groupement dont le mandataire est la société TIM dans le cadre du marché N°2023M0092 ;

**AUTORISE** la substitution de la Régie départementale du train du Montenvers, au Département, en sa qualité de donneur d'ordre pour le compte de laquelle ce même marché sera dorénavant exécuté ;

### **APPROUVE :**

- le projet d'avenant tripartite joint en annexe établissant la substitution de la Régie départementale du train du Montenvers, au Département, en sa qualité de donneur d'ordre pour le compte de laquelle ce marché sera désormais exécuté ;
- l'acquisition auprès du Département des études effectuées jusqu'alors par le groupement pour le compte de cette collectivité pour un montant de 112 282,98 € HT soit 134 739,58 € TTC (indexation comprise), en contrepartie de la propriété de la totalité des livrables correspondant aux prestations réalisées dans le cadre de ce marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant tripartite mentionné ci-dessus et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Membre du Conseil d'administration  
de la Régie départementale du train du Montenvers**



**Odile MAURIS**

**Le Président  
de  
la Régie départementale du train du Montenvers**



**Martial SADDIER**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

**EXE10**

**AVENANT N° 2**<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

### **A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

**Pouvoir adjudicateur ayant conclu le marché :**

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
1 RUE DU 30ème R.I.  
CS 32444  
74041 ANNECY CEDEX**

**Substitué dans le cadre du présent avenant par :**

**REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS  
35, Place de la Mer de Glace  
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC**

---

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.  
CA-2025-08

## B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)
	<b>SARL TIM INGÉNIERIE</b> 146 Route de Grenoble 38830 CRÊTS EN BELLEDONNE Tél. : 04.76.45.80.80 – Fax : 04.76.45.08.65 Courriel : contact@tim-ingenierie.com SIRET : 500 975 198 00010	<b>Mandataire</b> Maître d'Œuvre Trains à crémaillère et transports guidés
	<b>Groupe Design MBD (SAS)</b> 15 Rue de Sambre et Meuse 75010 PARIS Tél. : 06.08.07.83.83 Fax : 09.57.20.53.14 Courriel : v.flament@mbd-design.com SIRET : 722 010 493 00046	<b>Cotraitant</b> Design ferroviaire
	<b>SAS KW INDUSTRIE</b> 90 ZA - Champ Moyet 38470 VARACIEUX Tél. : 04.76.36.92.20 – Fax : 04.76.36.92.19 Courriel : kwindustrie@wanadoo.fr SIRET : 417 648 490 00023	<b>Cotraitant</b> Diagnostic électrique
	<b>SAS LEYFA MEASUREMENT</b> 9 Rue Gustave Eiffel 31140 AUCAMVILLE Tél. : 09.86.48.23.63 – 06.12.55.40.73 Courriel : alban.leyfmarie@leyfa-measurement.fr SIRET : 530 501 808 00030	<b>Cotraitant</b> Relevé de la voie
	<b>MDP CONSULTING</b> 5A Chemin de la Dhuy – Zac Maupertuis 38240 MEYLAN Tél. : :04 76 90 20 60 Courriel : mdp@consultingbymdp.com SIRET : 338 785 678 00057	<b>Sous-traitant TIM INGÉNIERIE</b> Mise en accessibilité des quais Ouvrages génie civil
	<b>SARL PYRITE INGÉNIERIE</b> Alpespace - 427 voie Thomas Edison 73800 SAINTE HELENE DU LAC Tel : 04 58 14 03 00 Courriel : anne.guela@pyrite-ingenierie.com / christine.gachet@pyrite-ingenierie.com SIRET : 824 973 549 00028	<b>Sous-traitant TIM INGÉNIERIE</b> Diagnostic sécurité de la ligne

## C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Marché N° 2023M0092000 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition des trains à crémaillère du site du Montenvers**

■ Date de la notification du marché public : 5 juillet 2023

■ Durée d'exécution du marché public : 5 ans à compter de la notification du contrat (tranche ferme)

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 502 178,00 euros
- Montant TTC : 602 613,60 euros

Montant du marché public après avenant N°1 :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : 508 428,00 euros
- Montant TTC : 610 113,60 euros

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Dans le cadre du présent marché, le titulaire a pour mission d'assister le Département pour le renouvellement des trains à crémaillère du service public départemental du Montenvers, de la phase d'étude jusqu'à la livraison des trains et le suivi de la garantie.

Ce marché a été notifié le 5 juillet 2023.

Par délibération du 9 octobre 2023, le Département de Haute-Savoie, propriétaire des équipements constitutifs du train du Montenvers, a fait le choix de confier la gestion ce service public historiquement concédé à la Régie départementale du train du Montenvers, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, cet établissement public est mandaté pour assurer l'exploitation commerciale et technique du train et la mise en œuvre de tout ou partie des investissements nécessaires à la bonne exécution de ce service public.

Compte tenu de la mise en place de ce nouveau mode de gestion et de la nécessité de poursuivre les démarches liées au renouvellement du matériel roulant, le présent avenant établit la substitution de la Régie départementale du train du Montenvers, au Département, en sa qualité d'acheteur agissant en tant que pouvoir adjudicateur et donneur d'ordre pour le compte de laquelle le marché continuera d'être exécuté.

Cette substitution s'opère avec le consentement du titulaire mandataire, étant entendu que celle-ci s'opère sans autre modification des conditions contractuelles prévues dans le présent marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

*(Cocher la case correspondante.)*

Non

Oui

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

### Pour l'Etat et ses établissements :

(*Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.*)

A Annecy, le .....

Signature

(*représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice*)

**M. Martial SADDIER, Président du Conseil Départemental**

Autorisé par délibération n° CP-2025-XXX du XX XX 2025

Signature

(*représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice*)

**M. Daniel DEPLANTE, 1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Régie départementale**

Autorisé par délibération n° CA-2025-08 du 19 février 2025

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....  
Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Régie départementale du Train du Montenvers

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration**  
**Séance du 19 février 2025**  
**N° CA-2025-09**

**RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT**

**OBJET : Intégration des stocks repris par la Régie**

<b>Présent(e)s</b>			
<b>Administrateurs</b>	M. Martial SADDIER, Mme Cathy ATHANASE, M. Stéphane BRASSAC Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Odile MAURIS, Mme Marie-Antoinette METRAL, Mme Magali MUGNIER, Mme Claire GRAND JACQUES Mme Myriam LHUILLIER Mme TEPPE ROGUET Mme Agnès GAY Mme Patricia MAHUT M. Olivier GREBER M. François DAVIET M. David RATSIMBA M. Eric GAZANION		
<b>Représentés (pouvoir)</b>			
M. Bernard BOCCARD ayant donné pouvoir à Mme TEPPE ROGUET M. Christian VERDONNET, ayant donné pouvoir à M. SADDIER, Mme Marie-Christine FAVRE, ayant donné pouvoir à Mme GRAND JACQUES M. Daniel DEPLANTE, ayant donné pouvoir à Mme LHUILLIER Mme Marion GAUBERT, ayant donné pouvoir à M. GREBER Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à Mme MAHUT M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme METRAL M. Georges MORAND, ayant donné pouvoir à Mme GAY			
<b>Absents – Excusés</b>			
M. François EXCOFFIER Mme Christine JANIN, M. Fabien SAGUEZ, M. Nicolas RUBIN M. Lionel TARDY, M. Joël BAUD-GRASSET			
<b>Quorum et délégations de vote vérifiés</b>			
Membres en exercice :	30	Adopté à l'unanimité	
Présents :	16	Voix "Pour"	24
Représenté(e)s	8	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	24	Abstention	0

## **Exposés des motifs**

Pour mémoire, le Conseil départemental a approuvé par délibération n° CD-2023-0737 du 9 octobre 2023 la création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale au sens de l'article L.2221-10 du CGCT pour la reprise en gestion directe du Train à crémaillère du Montenvers, dont la fin de la concession de ce service public est intervenue le 31 octobre 2024.

L'établissement public à caractère industriel et commercial, ainsi créé et dont la dénomination est : « Régie départementale du train du Montenvers », a pour objet :

- l'exploitation commerciale et technique des installations du service public du Train du Montenvers et de ses équipements connexes,
- l'exploitation des emplacements commerciaux existants ou à créer, sur les sites du Train du Montenvers,
- l'entretien courant des installations et l'ensemble des contrôles techniques réglementaires nécessaires,
- la définition et la mise en œuvre de tout ou partie des investissements nécessaires à l'exploitation et plus généralement au service public du Train du Montenvers,
- l'aménagement et le développement du service public du Train du Montenvers,
- la gestion des relations avec les usagers du train,
- et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet de la Régie ou tout objet similaire ou connexe.

A l'issue d'un inventaire mené contradictoirement par les experts mandatés par l'ancien concessionnaire (Compagnie du Mont-Blanc) et l'autorité délégante (Conseil départemental de Haute Savoie), un listing et une évaluation des stocks à reprendre par la Régie départementale du train du Montenvers ont été établis. La Régie départementale a de son côté contrôlé la pertinence, l'état et la nécessité d'intégrer ces stocks à la Régie pour l'exploitation du train du Montenvers.

Cet inventaire, joint en annexe de la présente délibération, intègre les stocks présents sur le site du Montenvers ainsi que les stocks déportés, présents chez les fournisseurs et propriété du train du Montenvers.

La valeur de ces stocks est de 524 166,84 € HT, décomposée comme suit :

- 472 761,15 € HT pour le stock basé à Chamonix,
- 51 702,20 € HT pour le stock déporté chez le fournisseur TMR, basé en Suisse.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de la Régie départementale du train du Montenvers de valider la reprise de ces stocks et le rachat de celui-ci à la compagnie du mont blanc (CMB).

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2023-0737 du 09 octobre 2023 optant pour la reprise en gestion directe du service public du train du Montenvers ;

Vu les statuts de la Régie départementale du Train du Montenvers adoptés le 11 décembre 2023 et modifiés le 29 janvier 2024 par l'assemblée départementale ;

Vu le listing des stocks joint en annexe de la présente délibération,

**Le Conseil d'administration,**

**APPROUVE** la reprise des stocks tels qu'identifiés dans l'annexe de la présente délibération ;

**AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ces stocks,

**AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Membre du Conseil d'administration  
de la Régie départementale du train du Monteverv**



**Odile MAURIS**

**Le Président  
de  
la Régie départementale du train du Monteverv**



**Martial SADDIER**

## Annexe 1 : Stock déporté chez l'entreprise TMR, Avenue de la Gare 66 CH - 1920 Martigny

Produit	Libellé	Quantité	PU	MONTANT (euros H.T)	Emplacement
MEPTR141BANDAGEBRUTB6Z	BANDAGE BRUT B6Z UIC810-1V dessin 10- 001.0364	6,00	689,35	4136,10	TMR 41
MEPTR146MOYENLIMITEURDECOUPLE	MOYEU LIMITEUR DE COUPLE dessin 12-13768-1 PROFIL ENTURE DIN	1,00	1484,61	1484,61	TMR 46
MEPTR147PLAQUEDEFRICTION	PLAQUE DE FRICTION LIMITEUR DE COUPLE	9,00	454,70	4092,30	TMR 47
MEPTRAXEDEFREINACLIQUET	AXE DE FREIN A CLIQUET N° 12-1375-2	3,00	281,60	844,80	TMR 28
MEPTRBANDAGEDIESELS	FM 790/699X100mm BANDAGE DIESELS	1,00	563,53	563,53	TMR 6
MEPTRBANDAGESBRUTSB6Z	BANDAGES BRUTS B6Z UIC 810-1-V	12,00	891,00	10692,00	TMR 1
MEPTRDISQUEDEFRICTION	DISQUE DE FRICTION PLAQUE DE FRICTION 12- 13768-4	8,00	987,00	7896,00	TMR 3
MEPTRDOIGTSDEPOSITIONNEMENT	DOIGTS DE POSITIONNEMENT DU TAMBOUR	11,00	8,60	94,60	TMR 27
MEPTRDOIGTSPOSIT	DOIGTS POSITIONNEUR DE TAMBOUR	8,00	8,60	68,80	TMR 58
MEPTRDOUILLEELASTIQUE	DOUILLE ELASTIQUE 75NR	1,00	30,80	30,80	TMR 11
MEPTRECROUARBRMOTEUR TRACTION	ECROU D'ARBRE MOTEUR TRACTION	2,00	365,79	731,58	TMR 18
MEPTRECROUESSIEUX	ECROU ESSIEU AXE	11,00	253,05	2783,55	TMR 14
MEPTRENTRETOISE12137551	ENTRETOISE GALETEE EMBRAYAGE N° 12-13755-1	1,00	348,95	348,95	TMR 16
MEPTRENTRETOISE12137589	ENTRETOISE AXE I N° 12- 13758-9	1,00	132,45	132,45	TMR 17
MEPTRENTRETOISEJEU CARTOUCHE	ENTRETOISE JEU CARTOUCHE PC 12-13762-3	6,00	17,23	103,38	TMR 26
MEPTRESSIEUAXEBISSEL	ESSIEU AXE BISSEL	1,00	2511,66	2511,66	TMR 10
MEPTRESSIEUBRUTEA4T	ESSIEU BRUT EA4T ø190X1640mm	1,00	1100,22	1100,22	TMR 59
MEPTRMATIEREBRUTEARBRE COURT	MATIERE BRUTE ARBRE CREUX COURT	1,00	782,78	782,78	TMR 20
MEPTRMATIEREBRUTEARBRECREUX	MATIERE BRUTE ARBRE CREUX LONG N° 12.13791	1,00	408,04	408,04	TMR 19
MEPTRPALIERBRONZEDUCOUVERCLE	PALIER BRONZE DU COUVERCLE	3,00	219,05	657,15	TMR 25
MEPTRPOULIECANNELEE	POULIE CANNELEE - MOYEU LIMITEUR DE COUPLE 12- 13769-1	4,00	1995,00	7980,00	TMR 2
MEPTRRONDINBRUT	RONDIN BRUT	3,00	1414,35	4243,05	TMR 31
MEPTRVISSPECIALEPOURBAGUE	VIS SPECIALE POUR BAGUE D'ACCOUPLEMENT	1,00	15,85	15,85	TMR 29
TOTAL				<b>51 702,20</b>	

## Annexe 2 - Liste Stocks présent sur site au Monteners

Regie Départementale du train du Montenvers  
Annexe Délibération CA-2025-09 du 19/02/2025

STOCK MONTENVERS REPRIS REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Produit	Libellé	Quantité	PU	Emplacement	Rubrique	Montant euros HT
TOTAL						472 761,15
COBIL001CARTEPUCEVENDUECHARLIEADAM	CARTE PUCE VENDUE CHARLIE ADAM	4 973,00	0,77		BILLETS	-
COBIL002FORFAITPUCEJETABLE	FORFAIT PUCE JETABLE	7 400,00	0,32	CAGE	BILLETS	-
COBIL003TEAMAXESSTICKET	TEAM AXESS TICKET (Boite de 1000)	34,00	66,29	CAGE	BILLETS	-
BILLETS						-
ENCARCARBURANTGNRMONTAGNEBIOFREE	AVIA GNR MONTAGNE BIOFREE	7 700,00	1,02		CARBURANT	4 773,60
CARBURANT						-
MECATCATENAIREFIXE	POTENCE CATENAIRE FIXE	4,00	585,00		CATENAIRE	2 340,00
MECATCATENAIREPOTENCE	POTENCE CATENAIRE ARTICULEE	7,00	1 517,14		CATENAIRE	10 620,00
MECATCATENAIRETOURET1600MKW	CATENAIRE TOURET 1600M fil cuivre section 107mm²	1 300,00	10,48		CATENAIRE	13 624,00
MECATGRIFFE BRONZE	GRIFFE BRONZE	108,00	4,32		CATENAIRE	466,56
CATENAIRE						-
MEPTR040ESSIEUFREINE	ESSIEU FREINE SUIVANT PLAN N° 1-043940 REP 1	1,00	2 021,00	9 B3	STOCK IMMOBILISE	2 021,00
MEPTR042ESSIEU PORTEUR	ESSIEU PORTEUR SUIVANT PLAN N° 1-043940 REP 2	2,00	1 460,00	9 B3	STOCK IMMOBILISE	2 920,00
MEPTR100MOTEURW18AD1	MOTEUR HYDRAULIQUE DE REFOID W18-A-D1	4,00	841,00	9 B2	STOCK IMMOBILISE	3 364,00
STOCK IMMOBILISE						-
MELUB034MOBILDTE10EXCEL100	MOBIL DTE 10 EXCEL 100 FUT 208L 11M03205	416,00	4,89	5 B1	LUBRIFIANTS	2 034,24
MELUB035MOBILDTE10EXCEL15	MOBIL DTE 10 EXCEL 15 FUT 208 L 11M03605	416,00	4,89	5 A2	LUBRIFIANTS	2 034,24
MELUB036MOBILECT39	MOBILECT 39 FUT 208 L 18M09105	416,00	4,50	5 A2	LUBRIFIANTS	1 872,00
MELUB038MOBILGEAR600XP150	MOBILGEAR 600 XP 150 FUT 208L 12M04305	1 248,00	4,33	5 B2	LUBRIFIANTS	5 403,84
MELUB039MOBILGEAR600XP320	MOBILGEAR 600 XP 320 FUT 208 L 12M04505	416,00	4,51	5 A1	LUBRIFIANTS	1 876,16
MELUB041MOBILGEAR600XP680	MOBILGEAR 600 XP 680 FUT 208 L 12M04705	416,00	4,32	5 A2	LUBRIFIANTS	1 797,12
MELUB042MOBILGEAR600XP68FUT208L	MOBILGEAR 600 XP 68 FUT 208 L 12M04105	832,00	4,20	5 A1	LUBRIFIANTS	3 496,48
MELUB044MOBILSHC624	MOBIL SHC 624 FUT DE 208 L 12M16605	416,00	10,59	5 B2	LUBRIFIANTS	4 405,44
MELUB095YORKS13LRSLICATES-37°	YORK S13 L-R-37 FUT220KG	440,00	2,14	5 C1	LUBRIFIANTS	941,60
MELUB117MOBILGARDADL40	MOBILGARD ADL 40 FUT 208 L 16M13105	208,00	5,14	5 B1	LUBRIFIANTS	1 069,12
MELUB132YORKS49SAE10W40BIDONDE25L	YORK S49 SAE 10W40 HUILE MOTEUR BIDON DE 25L	75,00	3,22	4 C1	LUBRIFIANTS	241,30
MELUB153LUBCONSINTONOTERRASKREDB50KGS	11070381647 SINTONO TERRA SK-RE DB EN 50KGS	100,00	22,10	5 B2	LUBRIFIANTS	2 210,00
LUBRIFIANTS						-
FOPRO177POUDREELMA	ELMA CLEAN AS POWDER 25KG	1,00	459,00	9 C1	PRODUITS ENTRETIEN	459,00
FOPRO180EXEOLDET8	BIDON 894 EXEOL DET 8 ECO OPTI 60L	60,00	2,37	4 B3	PRODUITS ENTRETIEN	142,20
PRODUITS ENTRETIEN						-
ELPTR001BALAISGENERATRICE2096030X16X36CG65	BALAIS GENERATRICE 20960 CG65 30 X 16 X 36	16,00	34,90	9 A2	PIECES TRAIN	-
ELPTR002BALAIEG300T67098	BALAIS MOTEUR B EG300/T 67098 10 X 50 X 60	239,00	15,54	9 A2	PIECES TRAIN	3 620,94
ELPTR003BANDEPANTOGRAPHECARBONEMETAL	BANDE PANTOGRAPHE CARBONE METAL Z602339A	2,00	210,00	9 A2	PIECES TRAIN	-
ELPTR004BRIDEDOUBLERESISTANCECETOIURE	BRIDE DOUBLE RESISTANCE TOITURE	33,00	10,61	9 A2	PIECES TRAIN	350,13
ELPTR005BRIDESIMPLERESISTANCECETOIURE	BRIDE SIMPLE RESISTANCE TOITURE	40,00	10,61	9 A2	PIECES TRAIN	424,40
ELPTR006BROSSE DE TERRE	35 001297 BALAI MISE A TERRE DIA 45X42 CASRAM K113	9,00	85,00	9 A2	PIECES TRAIN	765,00
ELPTR007CHASSIS RESISTANCE DE FREINAGE	CHASSIS RESISTANCE DE FREINAGE	10,00	780,00	9 A3	PIECES TRAIN	7 800,00
ELPTR012DOIGTCONTACTCRANTRACTION	DOIGT DE CONTACT CRAN DE TRACTION	18,00	26,50	9 A2	PIECES TRAIN	477,00
ELPTR013FROTTEURPANTOGRAPHE	4-45638 FROTTEUR PANTOGRAPHE A1X200° 6124/L*AR12	20,00	22,50	9 A2	PIECES TRAIN	450,00
ELPTR014ISOLATEURPORCELAINECASRAM	ISOLATEUR PORCELAINE D40/10X61MM BLANC	262,00	9,30	9 A2	PIECES TRAIN	2 436,60
ELPTR017BROSSEDETERRE	86001 MC877 DIAM 45 x 42 BROSSE DE TERRE	52,00	95,62	9 A2	PIECES TRAIN	4 972,30
ELPTR018TRESSE60A	TRESSE D324870 60A 50mm² CRN20 1g205(pantographe)	20,00	43,68	9 A2	PIECES TRAIN	873,60
ELPTR019TRESSE1000A	TRESSE D324880 1000A 2x200mm²CRN20 (pantographe)	4,00	118,30	9 A2	PIECES TRAIN	473,20
ELPTR020ISOLATEUR H495	ISOLATEUR H4-95 REF 26312B	6,00	285,00	9 A2	PIECES TRAIN	1 710,00
ELPTR021COURROIEGT3	COURROIE GT3 SMGT L=860	2,00	90,00	9 A2	PIECES TRAIN	180,00
ELPTR023KITVOYANT	KIT VOYANT HBL2657730FA/P	2,00	155,91	9 A2	PIECES TRAIN	311,82
ELPTR024KITCONTACTSUP	KIT CONTACT SUP HBL2461870FA/P	2,00	1 554,19	9 A2	PIECES TRAIN	3 108,38
ELPTR025BAGUER78M148	BAGUE R78 M148	2,00	60,28	9C1	PIECES TRAIN	-
ELPTR026KITVIDANGE	KIT VIDANGE HBL9005990FA/P	2,00	166,63	9 A2	PIECES TRAIN	333,66
ELPTR027JOINTHBL904168002	JOINT HBL904168002	2,00	90,79	9C1	PIECES TRAIN	181,58
ELPTR028KITCONTACTINF	KIT CONTACT INF HBL4643790HA/P	1,00	1 613,62	9C1	PIECES TRAIN	1 613,62
ELPTRALIMENTATIONPULS	ALIMENTATION PULS040.241	1,00	355,10		PIECES TRAIN	-
ELPTRCARTOUCHE EPROM 6ES 5375 1LA21	CARTOUCHE EPROM 6ES 5375 1LA21	4,00	132,81		PIECES TRAIN	-
ELPTRCHARGEUR240 24 GALVA EL163.912	CHARGEUR 100- 240 /24 40A REF SEMER PE125703	1,00	500,21		PIECES TRAIN	-
ELPTRDISTRIBATRIOIR	DISTRIBUTEUR A TIROIR WANDFLUH 24VDC ARU030	7,00	189,00		PIECES TRAIN	1 323,00
ELPTRELECTROVANNE	ELECTROVANNE A CLAPET WANDFLUH 24VDC ARU4029	3,00	650,70		PIECES TRAIN	1 952,10
ELPTRELECTROVANNE 424A	ELECTROVANNE 424A	1,00	987,18		PIECES TRAIN	987,18
ELPTRELECTROVANNE ZM32061A-S2039G	ELECTROVANNE ZM32061A-S2039G	1,00	359,00		PIECES TRAIN	359,00
ELPTRPRESSOSTAT	PRESSOSTAT HYDAC	1,00	665,32		PIECES TRAIN	665,32
ELPTRVALVEARRETSANDWICH	VALVE D'ARRET SANDWICH WANDFLUH ARU4031	10,00	116,10		PIECES TRAIN	1 161,00
MEPTR001AMORTISSEURRESSIEU85-90SHIDM	AMORTISSEUR ESSIEU 85-90°SH IDM	85,00	107,70	9 B2	PIECES TRAIN	9 154,50
MEPTR002APPUIDESUSPENSION440X150X60IDM	APPUI DE SUSPENSION 440X150X60 IDM	4,00	1 212,00	9 A1	PIECES TRAIN	4 848,00
MEPTR003AXE ESSIEU PORTEUR REMORQUE	AXE ESSIEU PORTEUR REMORQUE	1,00	1 307,00	9 B3	PIECES TRAIN	1 307,00
MEPTR004AXE LG36	AXE LG36	12,00	17,00	9 B2	PIECES TRAIN	-
MEPTR005AXE LG60	AXE LG60	24,00	13,00	9 B2	PIECES TRAIN	-
MEPTR006BAGUEAHX2312	BAGUE LC AHX 2312 SKF	4,00	34,89	9 B2	PIECES TRAIN	139,56
MEPTR007BAGUE BRONZE TAMBOUR FREIN LG 47	12-14031-2 BAGUE BRONZE CUSN12 LG 47	4,00	472,00	9 B2	PIECES TRAIN	1 888,00
MEPTR008BAGUE BRONZE TAMBOUR FREIN LG 78	12-14031-1 BAGUE BRONZE CUSN12 LG 78	4,00	509,00	9 B2	PIECES TRAIN	2 036,00
MEPTR009BAGUEETANCHEITE 105X140X12	BAGUE D'ETANCHEITE DL 105 X 140 X 12 CCFFM VITTON	13,00	30,94	9 B2	PIECES TRAIN	402,22
MEPTR010BALAIEG300T67663	BALAIS MOTEUR EG300/T ECH67663 10 X 50 X 60	50,00	28,86	9 B2	PIECES TRAIN	-
MEPTR011TURBOCHARGERHX50ADV	TURBOCHARGER HX50 PAAG083816 ADV	3,00	2 174,55		PIECES TRAIN	6 523,65
MEPTR012BIELLEMONTTEEF27625C	BIELLE MONTEE REF 27625C	2,00	569,00	8 A2	PIECES TRAIN	1 138,00
MEPTR012TURBOHX50NOISEREDUCINGKITADV	TURBO HX50 NOISE REDUCING KIT ADV	3,00	109,73		PIECES TRAIN	329,19
MEPTR013BOITEESSIEUCOMPLET	BOITE ESSIEU COMPLET	7,00	180,00	9 B3	PIECES TRAIN	1 260,00
MEPTR014BOULONS 1730 CALIBRES	BOULONS 1730 CALIBRES	11,00	20,00	9 B2	PIECES TRAIN	220,00
MEPTR015BRIDE SUPPORT REDUCTEUR	BRIDE SUPPORT REDUCTEUR	1,00	6,00	9 B2	PIECES TRAIN	6,00
MEPTR018CARTOUCHE 40307044	SN 055 CARTOUCHE PREFILTRE GO	3,00	6,44	9 C2	PIECES TRAIN	19,32
MEPTR019CARTOUCHE 40307055	SN 4070 CARTOUCHE FILTRE GO	5,00	6,23	9 C2	PIECES TRAIN	31,13
MEPTR022CONDENSATEUR 30µF	CONDENSATEUR 30µF	1,00	8,00	9 A3	PIECES TRAIN	8,00
MEPTR023CONTACTEUR DE PUISSANCE	CONTACTEUR DE PUISSANCE	2,00	10,00	9 A3	PIECES TRAIN	20,00
MEPTR024COUPLE SPIRO-CONIQUE G 12-13758.1 ET	COUPLE SPIRO-CONIQUE COURONNE G PIGNON D	6,00	1 835,00	9 A1	PIECES TRAIN	11 010,00
MEPTR025COUPLE SPIRO-CONIQUE D 12-13758.3 ET	COUPLE SPIRO-CONIQUE COURONNE D PIGNON G	6,00	1 835,00	9 A1	PIECES TRAIN	11 010,00
MEPTR026COURONNE ENGREN SECOND EIV 12 1375.3	COURONNE ENGREN SECOND EIV 12 1375.3	2,00	6 148,00	8B3	PIECES TRAIN	12 296,00
MEPTR027COURONNE ENGRENAGE SECOND 12-13793.3	COURONNE ENGRENAGE SECOND 12-13793.3	1,00	3 700,00	9 C1	PIECES TRAIN	3 700,00
MEPTR029COURONNE HD 12-13759-9	COURONNE HD 12-13759-9	1,00	-	9 A1	PIECES TRAIN	-
MEPTR030COURROIE TRAPEZ. 13x150	COURROIE TRAPEZ. 13x150	1,00	16,71	9 B2	PIECES TRAIN	16,71
MEPTR035DISQUE LIMITEUR DE COUPLE	DISQUE LIMITEUR COUPLE 338 X 210 X 3,8 FIBRE 457	32,00	28,88	9 B2	PIECES TRAIN	924,20
MEPTR045GLISSIEREBOITEESSIEU	GLISSIERE BOITE ESSIEU	8,00	2,00	9 B2	PIECES TRAIN	16,00
MEPTR049PANIER RESISTANCE VIDE	PANIER RESISTANCE VIDE	3,00	2,00	9 A3	PIECES TRAIN	6,00
MEPTR050PARE ETINCELLE	PARE ETINCELLE	3,00	340,00	9 A3	PIECES TRAIN	1 020,00
MEPTR052PIGNON HG 12137598	PIGNON HG 12-13759-8	1,00	2 430,00	9 C1	PIECES TRAIN	2 430,00

Regie Départementale du train du Montenvers  
Annexe Délibération CA-2025-09 du 19/02/2025

MEPTR053PIGNON12137591	ARBRE PIGNON INTERMEDIAIRE 12-13759-1	1,00	2 500,00	9 C1	PIECES TRAIN	2 500,00
MEPTR054PIGNON12137931	ARBRE PIGNON 12-13793-1	1,00	1 860,00	9 C1	PIECES TRAIN	1 860,00
MEPTR056PIGNON INTERMD ENGREN. SECON EIV 12-	PIGNON INTERMD ENGREN. SECON EIV 12-13759.2	2,00	2 862,00	8B3	PIECES TRAIN	5 724,00
MEPTR057PLAQUETTE FREIN FLERTEX 438922A MO	PLAQUETTE FREIN FLERTEX 438922A MOTRICE DIESEL	175,00	15,84	9 A1	PIECES TRAIN	2 772,00
MEPTR058PLAQUETTEFREINTRANSMISSION	E21-00095.4 PLAQUETTE 132X45X8 S103 3 TROUS	142,00	17,18	9 A1	PIECES TRAIN	2 439,56
MEPTR059PLAQUETTEFREINCLIQUET335PF2TROUS	21-00096 PLAQUETTE FREINS CLIQUET 2 TROUS 90X45X9 S	76,00	16,30	9 A1	PIECES TRAIN	-
MEPTR060PLAQUETTE377FLERTEX	439432Z SEGMENT 377 45X125X9 FLERTEX PF2T	1 136,00	16,57	9 B1	PIECES TRAIN	18 823,52
MEPTR063RESISTANCE2000V	RESISTANCE 2000V 40316542	1,00	174,00	9 B2	PIECES TRAIN	174,00
MEPTR065RESSORT A BOUDIN VOITURE 22 MM	RESSORT A BOUDIN VOITURE 22 MM	37,00	49,35	9 B1	PIECES TRAIN	1 825,95
MEPTR066RESSORT PR ROUE DENTEE	C3301501848 RESSORT POUR ROUE DENTEE	39,00	30,62	9 B1	PIECES TRAIN	1 194,18
MEPTR067RESSORTVOLUTE	RE754V001 RESSORT VOLUTE D. INT 62XD. EXT 167X200	12,00	406,42	9 C3	PIECES TRAIN	4 877,00
MEPTR068RONDELLE ELASTIQUE	RONDELLE ELASTIQUE	2,00	185,00	9 B2	PIECES TRAIN	-
MEPTR069ROUE REMORQUE (GALET DE PONT)	ROUE REMORQUE (GALET DE PONT)	4,00	1 937,00	9 C1	PIECES TRAIN	7 748,00
MEPTR073SABOT DE FREIN	TMB00001 SABOT DE FREIN GS45	34,00	194,69	9 B1	PIECES TRAIN	6 619,38
MEPTR074SECTIONNEUR FUSERBLOC T.22x58	SECTIONNEUR FUSERBLOC T.22x58	1,00	174,00	9 A3	PIECES TRAIN	174,00
MEPTR075SILEMBLOCDECROSSEMOTRICE	ST1221304201 SILEMBLOC DE CROSSE MOTRICE 42X79X60	6,00	314,49	9 B2	PIECES TRAIN	1 886,94
MEPTR077SOUFFLETUIR	SOUFFLET CUIR	1,00	5,00	9 B2	PIECES TRAIN	5,00
MEPTR080TIGE VERIN FREIN CLIQUET	TIGE VERIN FREIN CLIQUET	3,00	235,00	8 B2	PIECES TRAIN	-
MEPTR081TOURILLON DE PANTOGRAPHE	TOURILLON DE PANTOGRAPHE	12,00	79,00	9 B2	PIECES TRAIN	948,00
MEPTR083VISESSIEUREMORQUE M 16X168	VIS ESSIEU REMORQUE M 16X168	24,00	27,10	9 B2	PIECES TRAIN	650,40
MEPTR084RESSORTTRACTION	RESSORT DE TRACTION ZFI 9X10.3X137.9XD PHOSPATIK	446,00	1,36	9 B2	PIECES TRAIN	606,56
MEPTR086COURROIETRAPCRANTEE13 X 1575	COURROIE TRAP CRANTEE 13 X LEXT 1575 TRAPAVX1575U	5,00	40,95	9 B2	PIECES TRAIN	204,75
MEPTR087POMPEKRACHTKF6XL	POMPE KRACHT KF6XL	1,00	1 433,00	9 C2	PIECES TRAIN	1 433,00
MEPTR088DOUILLECONNEX	006327 DOUILLE CONNEX 107635 E36 X 26 X 12.5 MM	100,00	6,99	9 B2	PIECES TRAIN	-
MEPTR090COURONNEENGRENAGESECON12-13793.4	COURONNE ENGRENAGE SECON12-13793.4	2,00	4 700,00	9 A1	PIECES TRAIN	9 400,00
MEPTR092POMPEAMORCAGE	4.585661.2 - POMPE AMORCAGE GAS OIL MOTEUR DIESEL	1,00	150,00	9 C2	PIECES TRAIN	150,00
MEPTR101BOUTON FENETRE	BOUTON FENETRE (INOX SIPMA)	22,00	30,70	-	PIECES TRAIN	-
MEPTR104FILTRHYDRAULIQUESH69005	FILTREHYDRAULIQUE SH 69005	4,00	21,68	8 A2	PIECES TRAIN	87,52
MEPTR105FILTRHYDRAULIQUESH93019	SH93019 FILTRE HYDRAULIQUE	3,00	11,41	9 C2	PIECES TRAIN	34,23
MEPTR107FILTRREGASOILSN039	SN039 FILTRE A GASOIL (KRAMER)	3,00	2,70	9 C2	PIECES TRAIN	-
MEPTR108FILTRREGASOILSN5074	SN5074 FILTRE A GASOIL	3,00	2,48	9 C2	PIECES TRAIN	-
MEPTR109COUPLE CONIQUE PIGNON 2 COURONNES	COUPLE CONIQUE PIGNON 2 COURONNES	1,00	5 646,71	9 B1	PIECES TRAIN	5 646,71
MEPTR110COUPLE CONIQUE PIGNON CREMAILLERE	COUPLE CONIQUE PIGNON CREMAILLERE ADH	1,00	2 124,58	9 B1	PIECES TRAIN	2 124,58
MEPTR113COMMANDEBILLE4958B	COMMANDES A BILLES 75CF 4958 B	3,00	748,20	9 B1/C1	PIECES TRAIN	2 244,60
MEPTR114COMMANDEBILLE4958D	COMMANDES A BILLES 75CF 4958 D	4,00	784,40	9 B1/C1	PIECES TRAIN	3 137,60
MEPTR118TRESSEN°6	TRESSE A N° 6	8,00	137,00	9 A2	PIECES TRAIN	1 096,00
MEPTR119DOIGTCONTACTAN°7	DOIGT DE CONTACT A N°7 L021010010540	33,00	22,00	9 A2	PIECES TRAIN	726,00
MEPTR120RESSORTSAN°8	RESSORTS A N° 8	67,00	17,50	9 A2	PIECES TRAIN	1 172,50
MEPTR121CONTACTADESSINO109587-3	0109587-3 - CONTACT A DESSIN	16,00	30,00	9 A2	PIECES TRAIN	480,00
MEPTR122CONTACTAVECPASTILLEAGSN02A	AGSN02 A - CONTACT AVEC PASTILLE L023020202107	186,00	49,61	9 A1	PIECES TRAIN	7 441,50
MEPTR123SUPPORTDECONTACTCOMPLETA	SUPPORT DE CONTACT COMPLET A	20,00	702,00	9 A2	PIECES TRAIN	14 040,00
MEPTR124CHEMINEEAETOUFFEMENT	CHEMINEE A ETOUFFEMENT D'ARC L0700100102XX	14,00	439,29	9 A2	PIECES TRAIN	3 953,61
MEPTR125TRESSE1	TRESSE N°1	8,00	16,00	9 A2	PIECES TRAIN	128,00
MEPTR131FILTRHUILEMOTEURSO434	SO434 FILTRE A HUILE MOTEUR (KRAMER)	2,00	4,37	9 C2	PIECES TRAIN	8,74
MEPTR132LAMELLEEMBAYAGED342/238X5	LAMELLES D'EMBRAYAGE 12286759 D342/238X5	10,00	355,00	9 C1	PIECES TRAIN	3 550,00
MEPTR133LAMELLEEMBAYAGE1222201.02	LAMELLES EMBRAYAGE 12-22201.02 D342/238X4	3,00	229,00	8 B2	PIECES TRAIN	687,00
MEPTR134LAMELLEEMBAYAGED365/268X3.5	LAMELLES D'EMBRAYAGE 12286760 D365/268X3.5	13,00	346,69	9 C1	PIECES TRAIN	4 507,00
MEPTR135RESSORTEMBAYAGED265/251X7.07	RESSORT D'EMBRAYAGE 12286802 D265/251X7.07	14,00	642,00	9 C1	PIECES TRAIN	8 988,00
MEPTR137POMPEAHUILEUD150	POMPE A HUILE UD150 V12	1,00	4 350,00	9 C2	PIECES TRAIN	4 350,00
MEPTR140FILTRHYDRAULIQUESH75075	SH75075 FILTRE HYDRAULIQUE MOTRICE CMM	12,00	32,43	9 C2	PIECES TRAIN	389,16
MEPTR144DOUILLEELASTIQUES4004662ACIER	DOUILLE ELASTIQUE TYPE 54004662 ACIER	74,00	56,20	9 B1	PIECES TRAIN	2 810,00
MEPTR149CONTACTPLATESRONDS	CONTACT AVEC PLATES RONDS A	33,00	76,00	9 A2	PIECES TRAIN	2 508,00
MEPTR151PLAQUETTE377FLERTEX	439452H SEGMENT 377 45X125X9 PF2T	289,00	24,21	9 A1	PIECES TRAIN	6 996,57
MEPTR152BAGUEETANCHEITE85X110X12	BAGUE D'ETANCHEITE 85 X 110 X 12 FPM FORME AS	30,00	3,90	9 C2	PIECES TRAIN	117,00
MEPTR155FILTRREGASOILSN324	SN324 FILTRE A GASOIL HIFI (FRAISEUSE DIESEL TRAIN CM	2,00	4,97	9 C2	PIECES TRAIN	-
MEPTR156CONTACTDOUBLECELSIAL023040540100	CONTACT DOUBLE CELSIA L023040540100	80,00	80,00	9 A2	PIECES TRAIN	6 400,00
MEPTR157FILTRHUILEDLT605543	SO7232 FILTRE A HUILE WARTSILA DLT 605543	20,00	3,15	9 C2	PIECES TRAIN	63,00
MEPTR158RIVET12LG14	RIVET LAITON ø12LG14CUZIN36 THEVENET	5 300,00	0,60	9 A1	PIECES TRAIN	3 180,00
MEPTR159RIVET12LG16	RIVET ø12LG 16 CUZIN 36 THEVENET	5 150,00	0,65	9 A1	PIECES TRAIN	3 347,50
MEPTR160ARBREPIGNONENGRENAGESECON 12-137	ARBRE PIGNON ENGRENAGE SECON 12-13793.2	2,00	2 900,00	9 C1	PIECES TRAIN	5 800,00
MEPTR164PLAQUETTETRANSMISSIONDIESEL45x125	439452H SEGMENT 377 45X125X9 FLERTEX PF2T TRANSM	207,00	25,65	9 A1	PIECES TRAIN	5 309,55
MEPTR165MOYEUXC48	MOYEU XC 48 øEXT 110H11693øINT95H8	12,00	106,00	9 B2	PIECES TRAIN	1 272,00
MEPTR166BAGUEETANCHEITENBRFORMEAS	BAGUE D'ETANCHEITE NBR FORME AS 105X140X12	40,00	9,50	9 B2	PIECES TRAIN	380,00
MEPTR167PLOTANTIVIBRATOIRES160/170X119X48/58	02864 PLOT ANTIVIBRATOIRES 160/170 X 119 X 48/58	44,00	580,68	9 A1	PIECES TRAIN	25 550,00
MEPTR169RESSORTMONTBLANC	754122000 RESSORT REMORQUE MONT BLANC DPIA	8,00	1 505,50	9B2	PIECES TRAIN	12 044,00
MEPTR170RESSORTBLAMESDPIA	754133000 RESSORT MOTRICE MONT BLANC DPIA	4,00	1 620,00	9B2	PIECES TRAIN	6 480,00
MEPTR171VISESSIEUM16X200	VIS BOITE ESSIEU REMORQUE M16X200 THEVENET	34,00	28,75	9 B2	PIECES TRAIN	977,50
MEPTR172CHASSEPIERRE	CHASSE PIERRE RESNIER	1,00	1 580,00	EXTERIEUR	PIECES TRAIN	1 580,00
MEPTR173PLAQUETTETRANSMISSIONMAT377 132X45X8	SEGMENT MAT 377 132X45X8 S103 3 TROUS FLERTEX	346,00	18,34	9A1	PIECES TRAIN	6 345,64
MEPTR174TAMPONREMORQUE	US116335002 TAMPON DE REMORQUE 605X250 EN PE500	12,00	454,50	9C3	PIECES TRAIN	5 454,00
MEPTRARBRE A TETE MONOBLOC BAGUE	ARBRE A TETE MONOBLOC BAGUE	1,00	809,53	-	PIECES TRAIN	809,53
MEPTRAUTOMATE95F	AUTOMATE 55-95F (RDMI)	1,00	3 140,00	-	PIECES TRAIN	-
MEPTRAUTOMATE95U	AUTOMATE 55-95U (RDMI)	1,00	1 140,00	-	PIECES TRAIN	-
MEPTRAXE COLLIER FREIN	AXE COLLIER FREIN TRANSMISSION MOTRICE CMM DIAM	11,00	94,00	-	PIECES TRAIN	1 034,00
MEPTRAXEDBARREDERTRACTION	AXE DE BARRE DE TRACTION TETeø40	6,00	73,69	-	PIECES TRAIN	442,14
MEPTRAXELG115DIAM35TETECIRCULAIRE	AXE LG115 DIAM35 TETE CIRCULAIRE	12,00	127,00	-	PIECES TRAIN	1 524,00
MEPTRAXETETEFRAISEE	AXE LG115 DIAM 35 TETE FRAISEE	4,00	119,00	-	PIECES TRAIN	476,00
MEPTRCAOUTCHOUC TRANSMISSION DIESEL	CAOUTCHOUC TRANSMISSION DIESEL	1,00	843,00	-	PIECES TRAIN	843,00
MEPTRCOUPLECONIQUE282	COUPLE CONIQUE 282 TRAITE	1,00	4 500,00	-	PIECES TRAIN	-
MEPTRCOUSSINET ARBRE DE ROUE	COUSSINET ARBRE DE ROUE	1,00	366,00	-	PIECES TRAIN	366,00
MEPTRDEMARREURD1174637	DEMARREUR DEUTZ 01174637	1,00	671,98	-	PIECES TRAIN	671,98
MEPTRDEMARREURBOSCH0001601017	DEMARREUR BOSCH 511014170210	1,00	9 054,00	-	PIECES TRAIN	9 054,00
MEPTRDISQUEENTRAINEMENTCANELLE	DISQUE ENTRAINEMENT CANELLE	1,00	1 114,78	-	PIECES TRAIN	-
MEPTRDISTRIBUTEUR A CLAPETS AM32061	DISTRIBUTEUR A CLAPETS AM32061	1,00	213,80	-	PIECES TRAIN	213,80
MEPTRESSIEURONDLAMINE25CRM04	ESSIEU ROND LAMINE 25CRM04	1,00	858,00	TG 9	PIECES TRAIN	-
MEPTRFLASQUE D'ESSIEU	FLASQUE 40 + RONDELLE C45 D.138	5,00	573,20	-	PIECES TRAIN	2 866,00
MEPTRGENERATRICE01182159	GENERATRICE DEUTZ 01182159	1,00	958,92	-	PIECES TRAIN	958,92
MEPTRGLACE DE RECHANGE	GLACE DE RECHANGE	39,00	43,97	-	PIECES TRAIN	1 714,63
MEPTRGLACE R55 1185X447	GLACE R55 1185X447	3,00	168,56	-	PIECES TRAIN	505,68
MEPTRGLACE R55 1190X380	GLACE R55 1190X380	1,00	113,84	-	PIECES TRAIN	113,84
MEPTRLIMITEUR DE PRESSION BVD SA06P350	LIMITEUR DE PRESSION BVD SA06P350	1,00	354,44	-	PIECES TRAIN	-
MEPTRMOTEURMONOPHASE	MOTEUR MONOPHASE TYPE 80C-4 VAL ELECTRIC	1,00	1 205,00	-	PIECES TRAIN	-
MEPTRPOMPE KRACHT KF16RF1015	POMPE KRACHT KF16RF1015	1,00	907,50	-	PIECES TRAIN	-
MEPTRPOMPEKF12RF1D15	POMPE KRACHT KF12RF1 D15	1,00	879,00	-	PIECES TRAIN	879,00
MEPTRPOMPELAMBORGHINI	POMPE LAMBORGHINI	5,00	356,07	CMM	PIECES TRAIN	1 780,35
MEPTRRADIATEURDEALESSANDRI	RADIATEUR SUR MESURE DEALESSANDRI	2,00	4 080,00	-	PIECES TRAIN	8 160,00

Regie Départementale du train du Montenvers  
Annexe Délibération CA-2025-09 du 19/02/2025

MEPTRROBINET FREIN DE SECOURS	ROBINET FREIN DE SECOURS	1,00	219,16		PIECES TRAIN	-
MEPTRROBINET FREIN MECANICIEN	ROBINET FREIN MECANICIEN	1,00	163,60		PIECES TRAIN	-
MEPTRROUL22312EK F800	ROULEMENT 22312 EK F 800 SNR	6,00	160,99	9 C3 CMM	PIECES TRAIN	965,96
MEPTRROUL23224EB33MJ30	ROULEMENT 23224EB33MJ30	1,00	400,07	8 B1	PIECES TRAIN	400,07
MEPTRROUL31317A	ROULEMENT 31317 A	1,00	230,47	8 B1	PIECES TRAIN	230,47
MEPTRROUL32218AFAG	ROULEMENT 32218 A FAG	1,00	72,28	8 B1	PIECES TRAIN	72,28
MEPTRROUL32220A	ROULEMENT 32220 A SNR	1,00	90,00	8 B1	PIECES TRAIN	90,00
MEPTRROUL32220XLFAG	ROULEMENT 32220 XL FAG	1,00	100,98	8 B1	PIECES TRAIN	100,98
MEPTRROULHJ312E	BAGUE ROULEMENT HJ-312-E FAG	6,00	92,75	8 B1	PIECES TRAIN	556,50
MEPTRROULNADELLABAGUE	BAGUE INTERIEURE POUR ROULEMENT NADELLA BI 2160 F	3,00	357,14	9 B1	PIECES TRAIN	-
MEPTRROULNU1040M1C3	ROULEMENT NU 1040 M1 C3	1,00	750,00	8 B1	PIECES TRAIN	750,00
MEPTRROULNU232EM1C3	ROULEMENT NU 232 E M1 C3	1,00	490,53	8 B1	PIECES TRAIN	-
MEPTRROULNU232EXLM1C3	ROULEMENT NU 232-E-XL-M1-C3 FAG	7,00	766,70	8 B1 GI A44	PIECES TRAIN	5 366,90
MEPTRROULNU312EM1C3	ROULEMENT NU312-EM1-C3 FAG	16,00	140,87	8 B1	PIECES TRAIN	2 253,92
MEPTRROULNU315NU315EM1C3	ROULEMENT NU 315-EM1-C3 FAG	6,00	184,17	8 B1	PIECES TRAIN	1 105,04
MEPTRROULNU312EM1C3	ROULEMENT NU312-EM1-C3 FAG	20,00	130,71	8 B1	PIECES TRAIN	2 614,26
MEPTRROULNU315EM1C3	ROULEMENT NU315-EXLM1-C3 FAG	6,00	178,79	8 B1	PIECES TRAIN	1 072,74
MEPTRROULNU415C4	ROULEMENT NU415 C4	3,00	571,00	8 B1	PIECES TRAIN	1 713,00
MEPTRROULNU415XLM1AC4FAG	ROULEMENT NU415-XL-M1A-C4 FAG	3,00	470,00	9 C3	PIECES TRAIN	1 410,00
MEPTRROULNU417M1C3	ROULEMENT NU417 M1 C3	1,00	592,69	8 B1	PIECES TRAIN	592,69
MEPTRROULNU417XLM1C3FAG	ROULEMENT NU 417-XL-M1-C3 FAG	8,00	553,35	9 C3 GI A44	PIECES TRAIN	4 426,80
MEPTRSOUFFLET DE PIVO MOTRICE	SOUFFLET DE PIVO MOTRICE	2,00	208,16		PIECES TRAIN	
MEPTRTURBO GARETT ENSEMBLE TOURNANT	TURBO GARETT ENSEMBLE TOURNANT	1,00	2 210,51		PIECES TRAIN	2 210,51
MEPTRVERINTRANSMISSION	VERIN DE TRANSMISSION	1,00	1 245,00		PIECES TRAIN	1 245,00
PIECES TRAIN						
MEVOIBARRIERESNCF	BARRIERE LISSE SNCF 4.85m	2,00	1 663,00		VOIE	3 326,00
VOIE						

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration  
Séance du 19 février 2025  
N° CA-2025-10**

**RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT**

**OBJET : Tarifs et dégressivité « saison creuse » année 2025**

<b>Présent(e)s</b>			
<b>Administrateurs</b>	M. Martial SADDIER, Mme Cathy ATHANASE, M. Stéphane BRASSAC Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Odile MAURIS, Mme Marie-Antoinette METRAL, Mme Magali MUGNIER, Mme Claire GRAND JACQUES Mme Myriam LHUILLIER Mme TEPPE ROGUET Mme Agnès GAY Mme Patricia MAHUT M. Olivier GREBER M. François DAVIET M. David RATSIMBA M. Eric GAZANION		
<b>Représentés (pouvoir)</b>			
M. Bernard BOCCARD ayant donné pouvoir à Mme TEPPE ROGUET M. Christian VERDONNET, ayant donné pouvoir à M. SADDIER, Mme Marie-Christine FAVRE, ayant donné pouvoir à Mme GRAND JACQUES M. Daniel DEPLANTE, ayant donné pouvoir à Mme LHUILLIER Mme Marion GAUBERT, ayant donné pouvoir à M. GREBER Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à Mme MAHUT M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme METRAL M. Georges MORAND, ayant donné pouvoir à Mme GAY			
<b>Absents – Excusés</b>			
M. François EXCOFFIER Mme Christine JANIN, M. Fabien SAGUEZ, M. Nicolas RUBIN M. Lionel TARDY, M. Joël BAUD-GRASSET			
<b>Quorum et délégations de vote vérifiés</b>			
Membres en exercice :	30	Adopté à l'unanimité	
Présents :	16	Voix "Pour"	24
Représenté(e)s	8	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	24	Abstention	0

## **Exposés des motifs**

La Régie départementale du Train du Montenvers s'est substituée depuis le 1er novembre 2024, à la Compagnie du Mont-Blanc dans l'exploitation des services demeurant de la compétence du Département sur les activités du Montenvers, et notamment sur l'acheminement de voyageurs par train.

Par les délibérations 2024-28, 2024-29 et 2024-30 du 16 Juillet 2024, le Conseil d'administration a délibéré sur les tarifs publics du Train du Montenvers dont la Régie est désormais exploitante.

Il est précisé par ailleurs que certaines périodes dites « creuses » sont observées sur l'année, donc de plus faible fréquentation du site, au cours desquelles des opérations promotionnelles tarifaires pourraient être envisagées afin de maintenir la fréquentation du site.

Sur la base du retour d'expérience des équipes d'exploitation, le Conseil d'administration a fixé les périodes dites « creuses » du service comme suit :

- pré-saison hiver: avant le weekend du 15 Décembre ;
- post vacances d'hiver : 11 mars au 5 avril ;
- printemps : 23 mai au 1<sup>er</sup> juillet ;
- automne : 1<sup>er</sup> septembre au 17 octobre.

Au regard de la fréquentation du service, il apparaît opportun, dans le respect des délibérations prises s'agissant des tarifs publics et des tarifs dégressifs, de fixer des tarifs planchers pour ces périodes saisons creuses et de fixer la possibilité d'appliquer des tarifs intermédiaires en fonction de différents critères et ce, afin d'optimiser les recettes issues du service.

Il est donc proposé d'adopter, sur ces périodes spécifiques, une variation tarifaire applicable entre les tarifs publics et les tarifs planchers ci-dessous.

Un planning prévisionnel de tarifs dégressifs sera transmis par la direction au Conseil d'administration pour information préalablement à chaque période « creuse », les taux de dégressivité entre le tarif public et le tarif plancher pouvant être ajustés sur ces périodes au jour le jour par les équipes commerciales de la Régie selon les 3 critères définis ci-dessous :

- Critère météorologique
- Critère de fréquentation quotidienne du site l'année n-1
- Critère évènementiel

Titres trajets train seul	Tarifs publics (CA-2024-28)	Tarifs Plancher période creuse
A/R Jeunes et séniors :	26,40 euros	15 euros
A/R Adulte	31 euros	20 euros
A/R Famille	96,20 euros	60 euros

Aussi, il est donc proposé d'adopter la tarification plancher période creuse ci-dessus pour les titres aller-retour train seul, et d'adopter également la variation tarifaire décrite ci-dessus durant les périodes dites « creuses ».

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu la délibération du Conseil départemental n° CA-2024-28 adoptant les tarifs publics du service public du train du Montenvers ;

Vu les statuts de la Régie départementale du Train du Montenvers adoptés le 11 décembre 2023 et modifiés le 29 janvier 2024 par le Conseil départemental ;

Vu les périodes creuses identifiées dans la présente délibération,

Vu les tarifs « plancher période creuse » proposés pour les aller/retour train sur ces périodes,

Vu le principe de variation tarifaire proposée pour les périodes creuses ;

Vu l'exposé des motifs,

**Le Conseil d'administration,**

**APPROUVE** la définition des périodes creuses d'exploitation du train du Montenvers pour 2025,

**APPROUVE** la grille des tarifs plancher définis pour ces périodes creuses,

**APPROUVE** le principe de variation des tarifs du service public du Train du Montenvers durant les périodes creuses en fonction des indicateurs précisés ;

**AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Membre du Conseil d'administration  
de la Régie départementale du train du Montenvers



Odile MAURIS

Le Président  
de  
la Régie départementale du train du Montenvers



Martial SADDIER

Régie départementale du Train du Montenvers

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration**  
**Séance du 19 février 2025**  
**N° CA-2025-11**

**RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT**

**OBJET : Organisation journée des anciens du Montenvers**

<b>Présent(e)s</b>			
<b>Administrateurs</b>	M. Martial SADDIER, Mme Cathy ATHANASE, M. Stéphane BRASSAC Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Odile MAURIS, Mme Marie-Antoinette METRAL, Mme Magali MUGNIER, Mme Claire GRAND JACQUES Mme Myriam LHUILLIER Mme TEPPE ROGUET Mme Agnès GAY Mme Patricia MAHUT M. Olivier GREBER M. François DAVIET M. David RATSIMBA M. Eric GAZANION		
<b>Représentés (pouvoir)</b>			
M. Bernard BOCCARD ayant donné pouvoir à Mme TEPPE ROGUET M. Christian VERDONNET, ayant donné pouvoir à M. SADDIER, Mme Marie-Christine FAVRE, ayant donné pouvoir à Mme GRAND JACQUES M. Daniel DEPLANTE, ayant donné pouvoir à Mme LHUILLIER Mme Marion GAUBERT, ayant donné pouvoir à M. GREBER Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à Mme MAHUT M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme METRAL M. Georges MORAND, ayant donné pouvoir à Mme GAY			
<b>Absents – Excusés</b>			
M. François EXCOFFIER Mme Christine JANIN, M. Fabien SAGUEZ, M. Nicolas RUBIN M. Lionel TARDY, M. Joël BAUD-GRASSET			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	30	Adopté à l'unanimité	
Présents :	16	Voix "Pour"	24
Représenté(e)s	8	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	24	Abstention	0

## **Exposés des motifs**

Il est rappelé la réponse du Ministère de l'Intérieur publiée le 06/09/2018, au JO du Sénat ministérielle précisant les conditions à remplir pour octroyer la gratuité d'un service public de remontées mécaniques : « l'article L. 342-13 du code du tourisme qualifie les remontées mécaniques de service public à caractère industriel et commercial.

Or, conformément aux articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales, les services publics industriels ou commerciaux « doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ». Cette qualification implique que le service doit tirer ses ressources de redevances perçues auprès des seuls usagers. Le contribuable ne saurait en supporter le prix, en tout ou partie.

La gratuité pour l'accès à un service public industriel et commercial revêt donc un caractère exceptionnel et est subordonnée au principe d'égalité des usagers devant le service public. Les règles de bonne gestion du service public des remontées mécaniques impliquent que la gratuité ne soit accordée qu'aux professionnels intervenant sur le domaine skiable pour assurer l'exercice de leurs fonctions (entretien et fonctionnement des remontées mécaniques et des pistes, sécurité, secours, entraînement sportif dans un cadre militaire, etc.), ou **pour des événements ponctuels de promotion ou d'animation de la station, contribuant à sa renommée**. La gratuité doit être décidée par l'autorité délégante par voie de délibération, et faire l'objet de conventions avec les organismes bénéficiaires pour circonscrire les conditions d'usage gratuit du domaine skiable. »

Compte tenu du rayonnement de l'association des anciens salariés du Montnvers, afin de valoriser le site au travers de ces membres et de l'histoire des acteurs du train du Montnvers, il est proposé d'organiser, chaque année, une journée événementielle dédiée à l'accueil des membres de cette association sur le site du train du Montnvers et d'accorder à cette occasion la gratuité exceptionnelle du service du Train du Montnvers sur cette journée seulement pour les membres de cette association ainsi que pour les anciens administrateurs de la Régie départementale du train du Montnvers.

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2023-0737 du 09 octobre 2023 optant pour la reprise en gestion directe du service public du train du Montnvers ;

Vu les statuts de la Régie départementale du Train du Montnvers adoptés le 11 décembre 2023 et modifiés le 29 janvier 2024 par le Conseil départemental ;

Vu l'exposé des motifs ;

### **Le Conseil d'administration,**

**APPROUVE** la mise en place d'une journée événementielle dédiée à l'accueil des membres de l'association des anciens salariés du train du Montnvers,

**APPROUVE le** principe d'une gratuité exceptionnelle du service public du Train du Montnvers sur cette journée événementielle, dédiée aux personnes, membres de l'association des anciens salariés du train du Montnvers ainsi qu'aux anciens administrateurs de la Régie départementale du train du Montnvers,

**AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette gratuité, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,  
Membre du Conseil d'administration  
de la Régie départementale du train du Montever**



**Odile MAURIS**

**Le Président  
de  
la Régie départementale du train du Montever**



**Martial SADDIER**

# Régie départementale du Train du Montenvers

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration Séance du 19 février 2025 N° CA-2025-12

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : Tarif spécial Journée des Glaciers 21 mars 2025

<b>Présent(e)s</b>			
<b>Administrateurs</b>	<p>M. Martial SADDIER, Mme Cathy ATHANASE, M. Stéphane BRASSAC Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Odile MAURIS, Mme Marie-Antoinette METRAL, Mme Magali MUGNIER, Mme Claire GRAND JACQUES Mme Myriam LHUILLIER Mme TEPPE ROGUET Mme Agnès GAY Mme Patricia MAHUT M. François DAVIET M. David RATSIMBA M. Eric GAZANION M. Olivier GREBER présent lors du Conseil d'administration du 19/02/25, se déporte lors des débats préalables et lors du vote de cette délibération concernant le tarif spécial de la journée des glaciers prévue le 21/03/25. La voix de Mme Marion GAUBERT attribuée par pouvoir à M. Olivier GREBER, ne sera pas non plus exprimée lors du vote de cette délibération.</p>		
<b>Représentés (pouvoir)</b>			
<p>M. Bernard BOCCARD ayant donné pouvoir à Mme TEPPE ROGUET M. Christian VERDONNET, ayant donné pouvoir à M. SADDIER, Mme Marie-Christine FAVRE, ayant donné pouvoir à Mme GRAND JACQUES M. Daniel DEPLANTE, ayant donné pouvoir à Mme LHUILLIER Mme Marion GAUBERT, ayant donné pouvoir à M. GREBER Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à Mme MAHUT M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme METRAL M. Georges MORAND, ayant donné pouvoir à Mme GAY</p>			
<b>Absents – Excusés</b>			
<p>M. François EXCOFFIER Mme Christine JANIN, M. Fabien SAGUEZ, M. Nicolas RUBIN M. Lionel TARDY, M. Joël BAUD-GRASSET</p>			
<b>Quorum et délégations de vote vérifiés</b>			
Membres en exercice :	30	Adopté à l'unanimité	
Présents :	16	Voix "Pour"	22
Représenté(e)s	8	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	22	Abstention	0

## **Exposés des motifs**

En décembre 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de proclamer 2025 Année internationale de la préservation des glaciers, et le 21 mars Journée mondiale des glaciers.

Son objectif est de sensibiliser au rôle vital que jouent les glaciers, la neige et la glace dans le système climatique et le cycle hydrologique, ainsi qu'aux répercussions considérables d'une fonte rapide des glaciers, y compris sur les économies et les populations.

Pour s'associer à cette démarche de sensibilisation internationale, il est proposé au Conseil d'administration de participer à l'évènement via l'organisation d'une journée pédagogique dédiée à des enfants.

Le programme de cette journée, en partenariat avec la CMB et la compagnie des guides prévoit l'amené d'un groupe de 230 enfants en train sur le site du Montenvers, puis sur la mer de glace, pour des ateliers sur le glacier.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'autoriser, pour cet évènement, la mise en place de deux trains dédiés à cette opération, préalablement aux horaires d'exploitation habituelles (avant 10h).

Il est également proposé d'appliquer, pour l'ensemble des voyageurs de ces trains participants à l'évènement, l'application d'un tarif évènementiel spécifique de 15 euros par personne pour l'aller/retour en train.

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Régie départementale du train du Montenvers n° CA-2024-28 du 16 juillet 2024, adoptant les tarifs publics du service public du train du Montenvers ;

Vu les statuts de la Régie départementale du Train du Montenvers adoptés le 11 décembre 2023 et modifiés le 29 janvier 2024 par le Conseil départemental ;

Vu l'exposé des motifs,

### **Le Conseil d'administration,**

**APPROUVE** la mise en place de trains évènementiels pour cette opération le 21 mars 2025,

**APPROUVE** le tarif évènementiel de 15 euros aller-retour train pour les participants à cet évènement,

**AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette délibération.

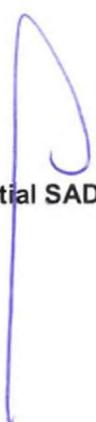
Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Membre du Conseil d'administration  
de la Régie départementale du train du Montenvers



Odile MAURIS

Le Président  
de  
la Régie départementale du train du Montenvers



Martial SADDIER

Publication de la Régie départementale du train du Montenvers

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale  
du train du Montenvers

Rédaction : Services de la Régie

Publié le 10 avril 2025

Contact : Régie départementale du train du Montenvers

Hôtel du Département

1, avenue d'Albigny

74041 ANNECY Cedex

[regietrainmontenvers@hautesavoie.fr](mailto:regietrainmontenvers@hautesavoie.fr)